

Le GIP Grand Prix de France – Le Castellet offre la possibilité à tout agence française et/ou étrangère de présenter, en qualité d'apporteur d'affaires, les produits d'hospitalité officiels du Grand Prix de France 2020 auprès de ses clients, selon des modalités conformes à la réglementation européenne.

Les conditions minimales pour devenir apporteur d'affaires sont les suivantes :

- Être une société publique ou privée française ou européenne, immatriculée à un Registre du commerce en France ou régulièrement inscrit en Europe, non fichée à la banque de France et justifiant d'un solide réseau de clients et de références en matière de commercialisation d'hospitalités dans l'événementiel et le sport ;
- Accepter une rémunération de 10 à 12% sur la vente totale réalisée par le GIP, sur la base du tableau de la 1^{ère} annexe du contrat d'apporteur d'affaires ;
- Accepter le principe que le contrat final d'achat sera signé entre le GIP et le client ;
- Accepter le principe qu'un contrat spécifique d'apporteur d'affaires sera signé entre le GIP et chaque agence afin de s'engager sur le respect des conditions du présent appel à manifestation d'intérêt.

En outre, les agences et apporteurs d'affaires s'engagent à :

- Ne pas revendiquer un quelconque agrément officiel associant l'image et/ou la marque du Grand Prix de France et ne pas se présenter auprès de tiers comme une agence officielle ou apporteur d'affaires officiel du Grand Prix de France ;
- Ne pas vendre ou commercialiser directement (ou par quelque intermédiaire que ce soit) les produits d'hospitalité du GIP ;
- Restreindre la promotion des offres hospitalités du Grand Prix de France à l'inscription de l'événement Grand Prix de France sur l'agenda du site officiel de l'agence et à un mailing ou une newsletter qui devra être validée par le GIP. L'agence/apporteur d'affaires pourra également, à ses frais et sous réserve de la validation du visuel par le GIP, faire la promotion des offres hospitalités du Grand Prix de France sur des supports print, plaquettes ou magazines professionnels à condition que la cible des lecteurs soit en cohérence avec l'événement du Grand Prix de France. A cet effet, le GIP mettra à disposition des agences avec lesquelles elle aura conclu un contrat d'apporteur d'affaires un kit média où elles pourront puiser l'ensemble de la documentation, images, photos et médias, utilisables aux fins de promotion ;
- Ne pas faire l'acquisition sur internet de mots clés à titre onéreux (Grand Prix de France, Hospitalité...) dans le but de promouvoir les offres hospitalités du GP de France ;
- présenter de manière fidèle les Conditions Générales de Vente des produits d'hospitalité officiels du Grand Prix de France à leurs clients ;
- Respecter un volume maximal de produits pouvant être commercialisés par le GIP par leur intermédiaire (150 produits)

Pour toute information complémentaire concernant les règles de commercialisation définies par le GIP pour le Grand Prix de France 2020, merci de contacter par email la direction commerciale du GIP GP de France – Le Castellet à l'adresse suivante : lorbi@gpfrance.com. Un responsable commercial hospitalités sera votre interlocuteur quotidien, basé sur le circuit. Une information vous sera envoyée par mail avec les contacts détaillés de votre interlocuteur.

La réponse à la présente consultation emporte acceptation de l'intégralité de ces dispositions minimales. Toutefois, la relation commerciale reste conditionnée à la signature d'un contrat d'apporteur d'affaires entre le GIP et les agences ou apporteurs d'affaires manifestant leur intérêt.

Le présent appel à manifestation d'intérêt est ouvert jusqu'à la vente complète des billets d'hospitalité ou en tout état de cause, jusqu'au 15 juin 2020. Aucune sélection ne sera opérée entre les prestataires dès lors qu'ils remplissent et acceptent les conditions minimales ci-dessus exposées. A ce titre aucune exclusivité ne sera accordée à l'une des agences ou apporteurs d'affaires avec lesquels le GIP Grand prix de France - Le Castellet sera amené à signer un contrat. Il ne s'agit donc pas d'un mécanisme de conclusion d'un marché public au sens de la réglementation européenne.

Le GIP Grand Prix de France – Le Castellet est libre de modifier / annuler la consultation à tout moment sans se justifier.

Le GIP Grand Prix de France – Le Castellet ne garantit pas l'exhaustivité des informations contenues dans cette consultation et dégage toute responsabilité à cet égard.

Les frais liés à toute candidature sont à la charge des candidats.

Tous les échanges entre le GIP Grand prix de France – Le Castellet et les personnes intéressées sont strictement confidentiels.